

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES**

Extrait du  
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024\_010

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 26
Date de Convocation	Jeudi 8 février 2024		
Séance du	Jeudi 15 février 2024		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – C. BALDO – P. MARECHAUX – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN.</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – V. GUILLEMIN à N. COLELLA – T. RENARD à H. BARBAROS – F. PORTELLA à C. LEVY – A. LOPEZ à C. QUEYRAT – G. CASAS à A. CORDERO.</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : M. MARTIN.</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY.</p>			

**OBJET : Création d'une commission municipale de contrôle et d'évaluation des subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer une commission qui sera composée d'élus non membres du bureau d'associations locales et qui aura pour vocation d'étudier et contrôler les demandes de subventions de la part des associations. Elle aura également pour mission de faire des propositions sur l'attribution des subventions.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **CRÉE** la Commission « Contrôle et évaluation des subventions aux associations » ;
- **DÉCIDE** de procéder au scrutin à main levée ;
- **PROCÈDE** à l'élection des membres de ladite commission : Mesdames et Messieurs Alain CORDERO, Catherine LEVY, Fabienne PLUJA, Christine BALDO, Dominique CREN, Natasha COLELLA et Jean-Christophe VERGEYNST sont élu(e)s à l'unanimité des membres présents ou représentés et déclare accepter son mandat ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**

Mise en ligne le

16/02/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-066-216601443-20240215-DELIB\_2024\_